

Témoignage

Evolution ou énième serpent de mer ?

L'entrée en vigueur du TARDOC au 1er janvier 2026 apporte son lot de questions et de craintes. Officiellement, ce nouveau système tarifaire se veut plus simple avec moins de codes et de positions, garantissant la neutralité des coûts.

Il est aussi étroitement lié à l'introduction, dans de nombreuses spécialités, d'une tarification non plus à l'acte mais au forfait. Cela concerne un certain nombre de prestations ambulatoires, notamment chirurgicales. En chirurgie ophtalmologique, certaines interventions sont déjà soumises à un tarif forfaitaire depuis plusieurs années dans le secteur ambulatoire privé, suite à des accords trouvés entre assureurs et cliniques/blocs opératoires privés. Le changement de système ne bouleversera donc pas fondamentalement la situation dans notre spécialité.

En revanche, il requerra, comme pour l'ensemble du corps médical, de nombreux ajustements administratifs (secrétariat), logistiques et informatiques, notamment en ce qui concerne les logiciels de gestion des dossiers patient-es ou les plateformes de facturation. Cela engendrera des coûts voire des investissements supplémentaires dont la plupart des médecins se passeraient volontiers.

Au-delà de toutes ces considérations pratiques et financières, le sentiment qui prévaut au sein du corps médical suisse est celui d'une lourdeur administrative supplémentaire, venant s'ajouter au nombre toujours croissant de tracasseries en tous genres imposées année après année. Sans compter, bien évidemment, le manque à gagner et la baisse de rémunération de certaines prestations dans certaines spécialités, qui laissent un goût amer aux praticien-nes concerné-es.

Dr Jean Vaudaux
Spécialiste FMH en ophtalmologie et ophtalmochirurgie